

## Chef/fe de projet en construction métallique (BF), projet

- ▷ Le projet de nouveau règlement d'examen professionnel a été déposé au SEFRI (voir Feuille fédérale du 22 mars 2024). Cette fiche sera remplacée dès que le règlement d'examen professionnel aura été approuvé.
- ▷ Le règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le règlement du 14 juin 2007 concernant l'examen professionnel projeteur/euse constructeur/trice sur métal (BF) sera abrogé.

### Description brève

Les chefs/fes de projet en construction métallique assistent les chefs/fes de projet, les chefs/fes de production et de montage en construction métallique, les architectes et les chefs de chantier dans la planification, dirigent la mise en œuvre de l'exécution technique et pilotent le contrôle des projets de construction métallique. Ils/elles mettent leur expertise technique au service de la gestion des délais, des mandats et de la qualité, de l'optimisation des constructions techniques et de l'acquisition des matériaux. Ils/elles utilisent régulièrement les équipements informatiques, les systèmes CAO et les instruments de mesure et sont responsables de leur mise à jour. Les chefs/fes de projet en construction métallique travaillent principalement dans un bureau technique. Occasionnellement, ils/elles exercent également leurs activités dans l'atelier de production en construction métallique et sur les chantiers tout en privilégiant le travail en équipe. Ils/elles travaillent en collaboration avec les mandants, les architectes, les planificateurs spécialisés externes, les responsables de projet, les fournisseurs, les pouvoirs publics, les chefs/fes de production et de montage en construction métallique ainsi que leurs supérieurs hiérarchiques.

### Organe responsable

L'organisation du monde du travail suivante constitue l'organe responsable:

- Metaltec Suisse une association professionnelle d'AM Suisse

### Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es qui:

- a) possèdent un certificat fédéral de capacité de dessinateur/trice-constructeur/trice sur métal ou une qualification équivalente;
- b) peuvent justifier d'au moins 2 années de pratique dans le domaine professionnel;
- c) disposent de l'attestation de formation pour formateur/trice en entreprises formatrices, conformément à l'art. 44, al. 2 de l'ordonnance sur la formation professionnelle du 19 novembre 2003;
- d) ont acquis les certificats de modules requis ou disposent des attestations d'équivalence nécessaires.

### Certificats de modules

L'admission à l'examen final requiert d'être en possession des certificats de modules suivants:

- a) Technique;
- b) Marché / Ressources humaines;
- c) Entreprise;

d) Pratique et mise en réseau.

Le contenu et les exigences des modules sont spécifiés dans les descriptifs de modules de l'organe responsable.

### **Examen**

L'examen est organisé selon les épreuves et durées suivantes: 1) travaux pratiques (pratique), 2) étude de cas (écrit), 3) présentation et entretien professionnel (oral).

### **Titre**

Les titulaires du brevet sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Chef/fe de projet en construction métallique avec brevet fédéral
- Metallbau Projektleiter/in mit eidgenössischem Fachausweis
- Capo di progetto costruzioni metalliche con attestato professionale federale

La traduction anglaise recommandée est

- Metal Construction Project Manager, Federal Diploma of Higher Education

### **Dispositions transitoires**

Les candidats/es qui ont échoué à l'examen en vertu du règlement du 14 juin 2007 ont la possibilité de le répéter une première fois et, le cas échéant, une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2026.

### **Pour en savoir plus**

Metaltec Suisse une association professionnelle d'AM Suisse

[www.metaltecsuisse.ch](http://www.metaltecsuisse.ch)